

COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI

Service de l'éducation
des adultes

MEMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI
A LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

DECEMBRE 1980

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME:

Le nom de l'organisme: COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI
Le nom du président: MONSIEUR BERTRAND COTE
Le nom du directeur général: MONSIEUR MARIUS CARON
Le nom du directeur du service
de l'éducation des adultes: MONSIEUR ROBERT CARON

2. TITRE DU DOCUMENT:

MEMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI A LA COMMISSION
D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE
DES ADULTES.

3. L'OBJET DU DOCUMENT:

Informers les commissaires de la Commission d'étude sur
l'éducation des adultes de certaines situations que vit
la commission scolaire Abitibi, lesquelles rendent diffi-
ciles l'accomplissement de son mandat dans le milieu.

4. RESOLUTION ET ADOPTION DU MEMOIRE

Lors de la séance du conseil des commissaires tenue le
8 janvier 1981 et adopté selon la résolution # C 81 007



Marius Caron
Directeur général

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE -I-</u> PRESENTATION	<u>Pages</u>
1.1 PRESENTATION DE L'ORGANISME.....	1
1.2 LES MOTIFS DE PRESENTATION DE CE MEMOIRE.....	3
1.3 LA MISSION CONFIEE A LA COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI.....	4
<u>CHAPITRE -II-</u> PRE-FORMATION	
2.1 HISTORIQUE.....	6
2.2 SITUATION ACTUELLE.....	7
2.3 CONSEQUENCES.....	8
<u>CHAPITRE -III-</u> FORMATION DU TRAVAILLEUR	
3.1 FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL.....	9
3.2 FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PLEIN.....	14
3.3 FORMATION GENERALE A TEMPS PLEIN.....	23
<u>CHAPITRE -IV-</u> FORMATION DU CITOYEN	
4.1 EDUCATION POPULAIRE.....	31
4.2 FORMATION GENERALE A TEMPS PARTIEL.....	39
4.3 ANIMATION COMMUNAUTAIRE.....	45
<u>CHAPITRE -V-</u> SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS.....	51

CHAPITRE -I- PRESENTATION

1.1 PRESENTATION DE L'ORGANISME

La commission scolaire Abitibi est une commission intégrée depuis 1974, composée de la fusion des commissions scolaires Bellefeuille, Lac Abitibi, Laforêt et de la commission scolaire régionale Lalonde.

Elle offre des services éducatifs à une clientèle pré-scolaire, primaire, secondaire et adulte, répartie dans vingt-huit (28) municipalités du territoire d'Abitibi-Ouest et desservant 26 038 individus. Le siège social est situé à La Sarre, en Abitibi-Ouest, et son rayon d'action est d'environ 50 kilomètres.

C'est en 1967 que la commission scolaire Abitibi, alors la commission scolaire régionale Lalonde, décidait de se prévaloir de l'article 573 de la loi de l'Instruction publique et assumait le mandat de dispenser des activités éducatives à l'intention des adultes de son territoire.

Depuis, la commission scolaire Abitibi a aménagé des services éducatifs aux adultes conformément aux modalités prévues par le ministère de l'Éducation. La moyenne des heures/groupes dispensées depuis trois (3) ans est d'environ quinze mille heures (15 000) dans le cadre des activités suivantes:

- .La formation générale à temps plein;
- .La formation générale à temps partiel;
- .La formation professionnelle à temps plein;
- .La formation professionnelle à temps partiel;
- .Les services d'aide à la formation en cours d'emploi en milieu de travail communément appelée la formation en industrie.
- .Les activités socio-culturelles d'éducation populaire financées et auto-financées;
- .Les services d'aide personnelle;
- .Les services éducatifs d'aide à l'action communautaire.

Un directeur de service secondé de deux directeurs de centre, assurent l'administration du service. Trois conseillers pédagogiques à temps plein et un à temps partiel, collaborent également au développement de ce secteur éducatif.

L'un des directeurs de centre est responsable de l'organisation des activités du secteur La Sarre; l'autre est responsable des activités qui se déroulent dans les paroisses composant le territoire de la commission scolaire Abitibi. Dans chacune des paroisses, un comité de bénévoles est formé pour servir d'agent de liaison entre le service de l'éducation des adultes et le milieu.

Progressivement, en fonction des besoins du milieu, la commission scolaire Abitibi a développé son service aux adultes. Suite à cette évolution de l'ensemble des services aux adultes de la province, la loi 71, sanctionnée le 21 décembre 1979, dans son article 19, confirmait le mandat des commissions scolaires en matière d'éducation aux adultes:

"S'assurer que les écoles dispensent aux enfants soumis à leur compétence et aux adultes domiciliés dans leur territoire des services éducatifs et culturels en conformité des dispositions de la loi et des règlements, et leur en assurer l'accès."

1.2 LES MOTIFS DE PRESENTATION DE CE MEMOIRE

Le présent mémoire vise à faire connaître aux commissaires de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, une gamme de situations insatisfaisantes que vit, depuis quelques années, la commission scolaire Abitibi dans le secteur de l'éducation des adultes, situations qui rendent difficiles l'accomplissement de son mandat dans le milieu.

Ce document met l'emphase sur des points précis, telles, la pré-formation, la formation professionnelle à temps plein, la formation professionnelle à temps partiel, la formation générale à temps plein, la formation générale à temps partiel, l'éducation populaire, l'animation communautaire. Il tente de démontrer la façon désordonnée dont se sont développés ces services en faisant ressortir particulièrement les points forts de ces situations insatisfaisantes générées par une absence d'orientation clairement définies en éducation des adultes, à une multitude d'intervenants sans responsabilités précises entraînant une duplication de services, à des difficultés de concertation en matière d'emploi, de main d'oeuvre et d'éducation.

RECOMMANDATION #1

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation aux adultes définisse clairement les orientations, les objectifs, les responsabilités et les champs d'intervention des différents intervenants impliqués afin d'être en mesure de planifier, d'organiser et d'évaluer les services éducatifs offerts aux adultes de son territoire.

La future politique provinciale d'éducation aux adultes devrait permettre un développement plus cohérent des services éducatifs à offrir aux adultes et une révision complète, claire et réaliste des différentes ententes, règlements et mécanismes qui lient les partenaires afin que la commission scolaire Abitibi soit en mesure de planifier, d'organiser et d'évaluer les services offerts aux adultes de son territoire.

1.3 LA MISSION CONFIEE A LA COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI

Depuis bientôt quinze ans, la commission scolaire Abitibi "assure aux adultes de son territoire des conditions qui facilitent l'accès aux activités éducatives lesquelles permettent de s'épanouir dans la totalité de leur devenir économique, politique, social et culturel et de participer de façon active à l'orientation et au développement de leur milieu".

Les responsables du Service de l'éducation des adultes de la commission scolaire Abitibi se sont instrumentés dans la gestion, la planification, l'organisation et l'évaluation des activités éducatives offertes aux adultes. Ils ont acquis en ce domaine des expériences et développé des expertises. Ils ont été associés de très près au développement de leur milieu. Ils ont participé activement à des comités à différents palliers afin d'améliorer constamment les services offerts dans leur milieu.

RECOMMANDATION #2

La commission scolaire Abitibi recommande que les ententes et les règles découlant de l'adoption de la future politique d'éducation aux adultes soient plus conséquentes et plus facilement administrables et respectent le mandat dévolu à chaque partenaire de façon à ce que l'utilisateur reçoive les services qu'il est en droit d'attendre.

RECOMMANDATION #3

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique québécoise en éducation des adultes reconnaisse le Service aux adultes de la commission scolaire Abitibi comme étant l'agent principal impliqué dans la formation sociale, politique, culturelle et économique de son milieu.

RECOMMANDATION #4

Cette présence constante fait en sorte que les adultes du territoire de la commission scolaire Abitibi viennent naturellement recourir à nos services et que cette dernière est reconnue comme le maître d'oeuvre de la formation des adultes sur son territoire.

Les usagers de nos services sont présentement des personnes de seize (16) ans et plus qui ont quitté le système scolaire obligatoire depuis un an ou plus et qui résident habituellement sur le territoire de la commission scolaire Abitibi.

L'adulte a accès librement à nos services éducatifs et ses besoins sont souvent immédiats.

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation aux adultes adopte la formulation suivante comme définition de la clientèle adulte:

"Toute personne âgée de seize (16) ans qui a quitté le système scolaire régulier."

CHAPITRE -II- PRE-FORMATION

2.1 HISTORIQUE

Les membres de la commission ne sont pas sans savoir que le dossier pré-formation fait les manchettes des services aux adultes depuis plusieurs années. Beaucoup d'énergie fut consacrée par les gestionnaires pour en arriver à opérationnaliser les activités qui y sont rattachées.

A la commission scolaire Abitibi, la formation générale à temps plein fut plus particulièrement touchée, surtout depuis l'individualisation de l'enseignement alors que le classement des étudiants ne se fait plus par niveau mais bien pour chacune des disciplines.

Dans l'accord Canada-Québec, il est prévu que le Centre d'emploi et d'immigration du Canada peut diriger un client à l'agent désigné par le Québec. Cet agent, de par les mécanismes opérationnels, est la Commission de formation professionnelle (CFP). De ce fait, on lui attribue la responsabilité de la pré-formation pour les tâches suivantes:

- Accueil;
- Assistance individuelle: .évaluation du candidat,
.testing: intérêts et aptitudes,
connaissances, habiletés;
- Counselling;
- Elaboration d'un projet de formation.

Face à cette responsabilité la Commission de formation professionnelle avait une alternative, soit d'effectuer elle-même le travail ou de procéder par achat de services à la commission scolaire Abitibi. Elle a choisi d'effectuer elle-même le travail bien qu'elle ne soit pas familière avec le système scolaire, les programmes, la structure, les normes de certification, le système de reconnaissance.

2.2 SITUATION ACTUELLE

En 1979-80. le Service aux adultes a repris, lors de l'arrivée des étudiants sur les cours, l'analyse des dossiers. Plus de 90% de modifications furent apportées. Cette année, sur quarante-huit (48) nouveaux candidats, deux étudiants seulement avaient été bien classés et le projet de formation bien tracé, ce qui représente plus de 95% d'erreurs.

Le Service aux adultes ne peut ignorer une telle situation dont les conséquences sont préjudiciables à l'adulte lui-même.

De plus, chacun des étudiants a à déterminer son but professionnel. De tous les étudiants qui sont entrés en formation durant l'année 1979-80, aucun n'avait rencontré un spécialiste (conseiller en orientation) mais tous avaient un but professionnel indiqué sur leur projet de formation.

Une fois en formation, l'étudiant pouvait bénéficier de ce service; c'est alors que 53% l'ont utilisé. On peut conclure qu'il y a un besoin en ce sens.

2.3 CONSEQUENCES

En premier lieu, le fait que la Commission de formation professionnelle détienne cette responsabilité et l'assume elle-même, amène un dédoublement au niveau de ce service car le Service aux adultes doit déjà assurer un service similaire auprès des adultes qui s'inscrivent en formation générale à temps partiel.

De plus, lorsque le service reprend ce travail pour les adultes du programme de formation de la main d'oeuvre (PFMC) et que les résultats du travail sont presque toujours différents, le Centre d'emploi et d'immigration du Canada se voit confronté à deux projets sans pour autant avoir la compétence de juger de la valeur de l'un ou l'autre.

Par surcroît, l'adulte reçoit des informations souvent fort différentes, le plaçant dans une situation où il ne sait plus qui croire.

RECOMMANDATION #5

La commission scolaire Abitibi recommande que tous les services pré-formation tels que décrits soient rapatriés dans les commissions scolaires ainsi que les sommes d'argent qui lui sont rattachées.

3.1 FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL

3.1.1 DEFINITION ET BESOINS AUXQUELS REpond CETTE FORMATION

La formation professionnelle à temps partiel n'est qu'une modalité de formation parmi tant d'autres. Elle vise à faire acquérir à l'individu des connaissances, des habiletés et des comportements nouveaux qui lui permettent de répondre aux besoins reliés à son emploi ou au marché du travail et à ceux reliés à l'adulte en tant que travailleur en évolution.

Les besoins étant connus, il est possible de distinguer les types de clientèles à qui cette formation s'adresse:

- 1) Les travailleurs en emploi ou sans emploi qui désirent se perfectionner dans leur occupation.
- 2) Les travailleurs en emploi ou sans emploi qui désirent changer d'orientation professionnelle.

Jusqu'à maintenant, un de nos partenaires de la table locale (la Commission de formation professionnelle) a accepté de répondre exclusivement à ces deux types de clientèles.

La commission scolaire Abitibi désire également favoriser deux autres types de clientèles dans le cadre de cette formation:

3) Les adultes qui aspirent à une amélioration de leur situation professionnelle et désirent satisfaire leurs goûts personnels.

4) Les individus qui désirent s'impliquer dans leur milieu et désirent l'influencer.

Bien que la commission scolaire Abitibi soit convaincue que la réponse à ce type de clientèle se retrouve en formation professionnelle à temps partiel, la Commission de formation professionnelle n'accepte pas ce type de clientèle en invoquant que leur préoccupation première et unique est le perfectionnement du travailleur.

Pour clarifier cette situation, des ententes ont été tentées localement, des échanges ont été amorcés régionalement en vue de reviser les mécanismes opérationnels mais nos tentatives se sont toujours soldées par des échecs. La Commission de formation professionnelle a même taxé le secteur de l'éducation de vouloir modifier unilatéralement les ententes signées.

Les réponses aux besoins des travailleurs de troisième et quatrième types l'ont été par le biais des activités socio-culturelles, lesquelles n'ont pas été sans susciter certaines réactions de désapprobations de la part du représentant de la Commission de formation professionnelle.

3.1.2 L'ACTIVITE PLANIFICATION ET L'ACTIVITE PROGRAMMATION ANNUELLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL

Planifier, c'est prévoir les orientations de la formation professionnelle à temps partiel dans le secteur de la commission scolaire Abitibi, c'est identifier les zones de développement à privilégier, c'est promouvoir le développement de ces secteurs, c'est procéder à des études de dossiers spécifiques en vue d'en arriver à l'élaboration d'un plan d'action.

Faute de planification et de plan d'action, nous attendons les "commandes" de la Commission de formation professionnelle, nous limitant à jouer notre rôle de dispensateur de formation.

3.1.3 LA GESTION COURANTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL

3.1.3.1 L'identification des besoins

Cette étape de la planification en est une de recherche à laquelle sont exclus les organismes de formation. Aucun instrument et aucune méthodologie apparente n'ont été développés par nos partenaires de sorte que bien souvent les besoins semblent cernés au pifomètre.

Les besoins sont décrits en termes généraux et interprétés de façon différente par les étudiants.

RECOMMANDATION #6

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes reconnaisse aux commissions scolaires l'obligation d'être associées à la phase de la planification de "l'identification des besoins".

RECOMMANDATION #7

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes reconnaisse aux commissions scolaires, compte-tenu du rôle du Ministère du travail et de la main-d'oeuvre, l'obligation d'être associées dès le début de la phase d'identification des besoins.

Ils sont par la suite transposés en besoins spécifiques en vue d'élaborer un programme qui colle aux besoins exprimés.

Compte-tenu que le Service aux adultes n'a pas été associé à la première étape, il s'ensuit une insatisfaction de la part de certains adultes par rapport au contenu présenté de même qu'une déception des employeurs face aux apprentissages attendus.

3.1.3.2 La publicité

La Commission de formation professionnelle, dans le cadre de l'application des mécanismes opérationnels et de l'entente MTM-MEQ, revendique l'exclusivité de la publicité pour les cours de formation professionnelle et de formation générale à temps plein.

Le Commission scolaire Abitibi étant un organisme de services éducatifs, elle a donc comme rôle de faire connaître ses services et ses fonctions et de les promouvoir. La commission scolaire Abitibi diffuse déjà de la publicité pour les autres types de formation. Elle possède davantage toutes les informations pertinentes à fournir à l'utilisateur.

Cette publicité étant axée sur les services de formation, il serait plus logique que la commission scolaire Abitibi retienne cette responsabilité.

RECOMMANDATION #8

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique québécoise d'éducation aux adultes confie aux institutions de formation l'entière responsabilité de la publicité reliée aux services de formation ainsi que le budget prévu à cette fin.

3.1.3.3 L'inscription des candidats

L'inscription des candidats soulève également des problèmes. La Commission de formation professionnelle exige que les étudiants s'inscrivent uniquement chez eux s'ils veulent être admis à la formation professionnelle à temps partiel. Toute inscription à l'institution de formation n'est pas considérée et la Commission de formation professionnelle refuse catégoriquement que la commission scolaire Abitibi inscrive les candidats sur les formulaires MTM2.

3.1.3.4 L'admission des candidats au financement

L'admission des candidats au financement s'effectue actuellement par les membres de la table locale, composée des représentants de la commission scolaire Abitibi, de la Commission de formation professionnelle et le Centre d'emploi et d'immigration du Canada.

Les critères étant plus ou moins définis, cette situation engendre souvent des différences de vue au niveau des représentants.

Les budgets émanant du ministère de l'Éducation, la commission scolaire Abitibi devrait avoir prépondérance sur l'admission des candidats au financement.

RECOMMANDATION #9

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes confie aux organismes de formation le mandat d'inscrire les candidats à l'endroit où se dispense la formation.

RECOMMANDATION #10

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation aux adultes reconnaisse les institutions de formation comme seules responsables de l'admission des candidats au financement.

3.2 FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PLEIN

Les activités de formation professionnelle à temps plein ont pour objectif de permettre à l'adulte d'acquérir les connaissances et les habiletés techniques requises pour remplir une fonction de travail.

3.2.1 IDENTIFICATION DES BESOINS

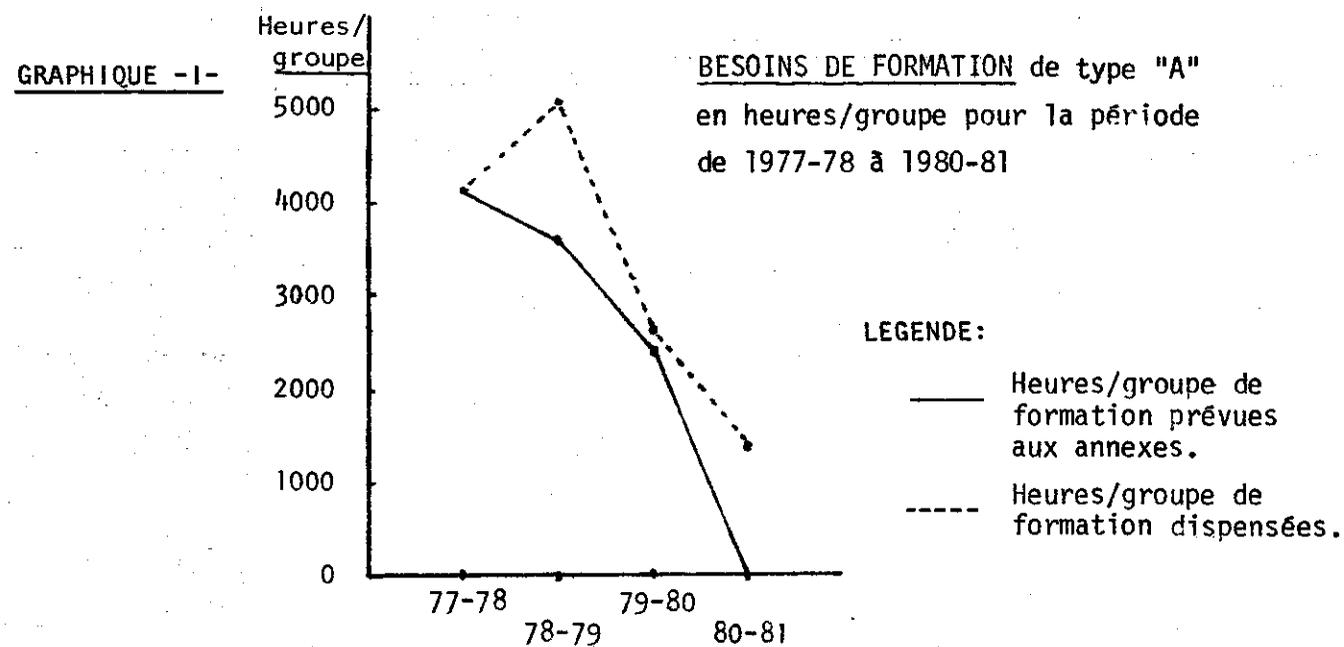
Pour cette activité de formation, le rôle de notre service se limite uniquement à répondre à une commande spécifique de formation. En effet, d'après l'entente fédérale-provinciale en vigueur, l'identification des besoins en et de la main-d'oeuvre sont sous la responsabilité d'autres organismes.

Cette commande de formation nous est présentée dans un document que l'on appelle les "annexes" vers la fin de l'année précédant l'application de son contenu. Ce document sert de base à la planification des activités du service, et la gestion des ressources pédagogiques, matérielles et humaines.

Si l'on se fie aux expériences des quatre dernières années, l'on peut s'interroger sur l'existence et la valeur des outils utilisés pour identifier les besoins de formation par la Commission de formation professionnelle.

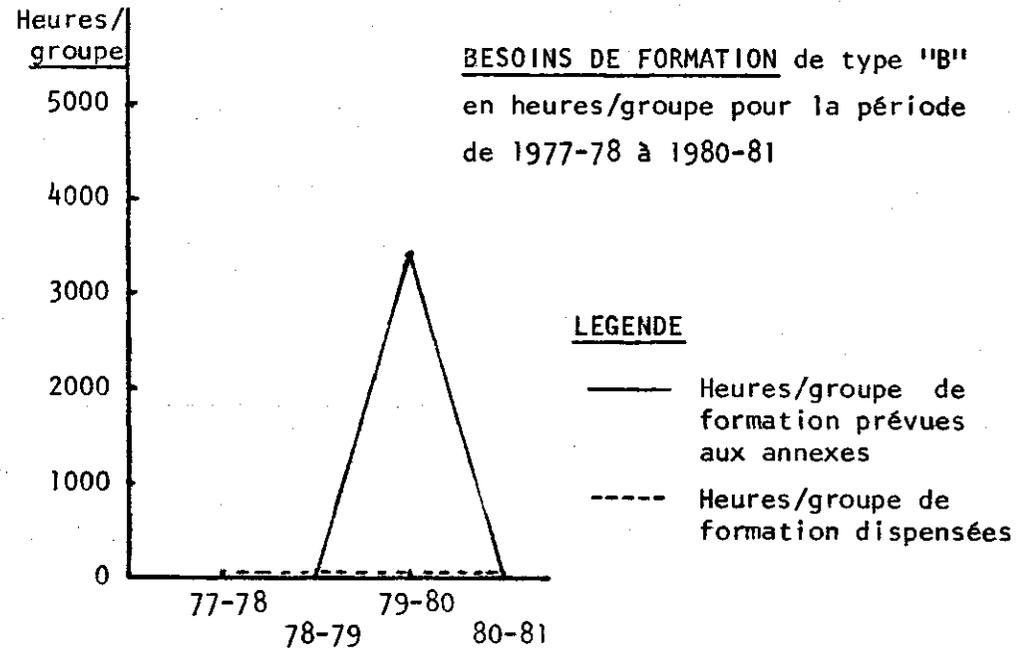
Les graphiques I et II démontrent l'écart entre les besoins de formation identifiés (heures/groupe prévues aux annexes) et les besoins auxquels le service a répondu (heures/groupe dispensées). Les cours de type "A" s'adressent à des débutants, ceux du type "B" s'adressent aux travailleurs qui veulent se perfectionner dans leur métier.

Parmi les cours de type "A" (graphique -1-), nous constatons que les heures/groupe dispensées respectent et dépassent même les prévisions initiales. Ces hausses dans la courbe pour les années 1978-79 et 1980-81 sont dues à des cours additionnels en cours d'année afin de répondre à des besoins immédiats. Néanmoins, nous nous expliquons mal la chute vertigineuse des besoins de formation identifiés au niveau de la population et des industries du territoire.



Par contre, au niveau des cours de type "B", nous constatons qu'il y a eu des besoins d'identifiés mais qu'aucune heure/groupe de formation n'a été dispensée à cause du manque de clientèle et cela dans chacun des cours annulés.

GRAPHIQUE -II-



Comme l'on dessert un bassin de population plutôt stable, que l'industrie progresse normalement et que notre territoire possède un taux de chômage élevé et constant, nous nous expliquons mal les réalités démontrées dans les graphiques précédents:

1er: La différence énorme entre les prévisions (annexes) et les réalités (heures/groupe dispensées) dans chacune des activités de types "A" et "B".

2e: La baisse constante et marquée des besoins de formation de notre population.

3.2.2 LES ACTIVITES DE FORMATION

En formation professionnelle, les activités de formation varient régulièrement d'une année à l'autre compte tenu du bassin de population que nous desservons. Parmi ces activités, une seule option était dispensée de façon continue pendant les années 1970 à 1979, soit le cours de mécanicien de machinerie lourde (construction). Etant l'une des quatre commissions scolaires à dispenser ce cours en province au niveau des adultes, nous avons particulièrement développé cette option tant aux plans pédagogique, matériel et humain.

Depuis 1977, en collaboration avec les trois autres commissions scolaires en province, dispensant cette option, notre commission scolaire a investi énormément d'énergie et d'argent dans l'élaboration d'un programme et d'outils pédagogiques afin de maximiser la formation en fonction des besoins du marché du travail.

Malheureusement, en 1979, un revirement soudain par rapport aux années antécédentes, les besoins dans ce domaine ayant été identifiés par la Commission de formation professionnelle comme étant de type perfectionnement, les trois cours furent annulés les uns après les autres à cause d'un manque de clientèle pour ce type de formation. En 1980, d'autres besoins (3 cours) furent identifiés. Dû à un désaccord entre le Bureau régional du ministère de l'Éducation et la Commission de formation professionnelle sur l'endroit où devaient se dispenser les services, les cours furent une fois de plus annulés. D'une part le Bureau régional du ministère de l'Éducation favorisait la commission scolaire Abitibi à cause des équipements, des locaux et des services pédagogiques déjà disponibles à cet endroit et d'autre part, la Commission de formation professionnelle favorisait d'autres centres de la région alléguant la disponibilité de la clientèle malgré que ce cours en était un à recrutement provincial. Ces autres centres de formation n'étant nullement équipés pour dispenser cette option.

3.2.3 LA FORMATION

Pour chacun des cours de formation professionnelle que nous dispensons, les objectifs que l'on se propose d'atteindre par le biais de l'apprentissage visent à:

- . Préparer l'adulte à exercer avec compétence les tâches généralement exigées par l'employeur lors de son entrée sur le marché du travail.
- . Permettre à l'adulte d'exercer son métier de façon suffisamment autonome pour faire face à des changements technologiques ou à des situations nouvelles.
- . Favoriser une certaine polyvalence de l'adulte par le développement de capacités de base communes à des métiers connexes.

Dans le plupart des options, un plan de formation existe déjà au niveau du Service des programmes et examens de la Direction générale de l'éducation des adultes; il nous suffit d'adopter ce contenu de programme aux besoins de l'industrie de la région et de notre clientèle.

Une attestation des acquis de formation est émise à chacun des étudiants qui ont répondu aux critères de performances prévues, soit sur le plan local ou provincial, selon le cadre établi par la Direction générale de l'éducation des adultes.

3.2.4 L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En formation professionnelle, l'approche pédagogique utilisée dans un plan de formation peut varier passablement d'un cours à l'autre. Les facteurs qui influencent l'aspect pédagogique d'un cours sont:

- a) La fréquence avec laquelle on dispense ce cours.
- b) Le délai entre la commande de cours et le début de cours.
- c) Les ressources humaines.
- d) Les ressources matérielles.

a) La fréquence

Desservant un bassin de population passablement restreint, la plupart des cours se répètent uniquement à tous les cinq ans environ. Il nous est donc difficile d'entreprendre l'élaboration d'outils d'apprentissage qui permettraient de supporter davantage l'étudiant dans sa formation. Cette difficulté de développer des outils d'apprentissage à long terme nous force à investir considérablement d'énergie pour chacun des cours afin de répondre adéquatement aux besoins de l'étudiant dans son apprentissage.

b) Le délai

Comme nous l'avons noté précédemment, il nous est difficile d'investir sur le développement de la pédagogie à long terme

à cause de la fréquence avec laquelle le cours se dispense. Il devient donc important pour nous de connaître assez à l'avance les cours que nous allons dispenser. Comme nous répondons à des commandes de cours provenant d'autres organismes, il nous faut rapidement s'adapter à l'imprévisible. Dans le cas où les besoins sont connus à la période prévue, soit les annexes, ce délai nous offre quand même une période raisonnable pour les fins d'organisation. La situation que nous vivons depuis deux ans en est tout autrement. En 1979, plus de la moitié des cours à l'annexe ont été annulés tandis que de nouveaux besoins en cours d'année ont été signalés. En 1980, on ne retrouvait aucun cours aux annexes, par contre, en cours d'année, les besoins ont été signalés. Pour les besoins signalés en cours d'année, le délai entre la confirmation d'achat de cours et le début de cours est d'environ un mois, ce qui nous laisse très peu de temps pour mettre notre organisation en place.

c) Les ressources humaines

Les activités de formation étant très sporadiques et de durée temporaire pour chacune des spécialités, il nous est souvent difficile de trouver des spécialistes pour l'enseignement d'une option donnée. Les spécialistes ayant une compétence reconnue sont employés par les industries et étant donné le travail temporaire que l'on peut leur offrir, il ne sont pas intéressés à quitter leur emploi permanent. Nous sommes donc dans l'obligation d'employer ces spécialistes comme enseignant à temps

RECOMMANDATION #11

La commission scolaire Abitibi recommande que, dans la future politique en éducation des adultes, la Direction générale de l'éducation des adultes alloue aux commissions scolaires des budgets spécifiques pour initier les formateurs occasionnels à leur nouvelle fonction d'enseignant.

partiel ou bien un spécialiste de compétence moyenne qui accepte de venir tenter une expérience dans l'enseignement aux adultes. Dans les deux cas, les formateurs ne possédant pas de formation pédagogique pour l'enseignement, et ayant même un niveau de scolarité réduit, nous devons les initier et les supporter de façon spécifique dans leur enseignement, ce qui exige des efforts particuliers au niveau de chacun des formateurs afin de dispenser une formation répondant aux besoins des travailleurs.

d) Les ressources matérielles

Lorsque le Service de l'éducation des adultes accepte de dispenser un cours, c'est qu'il a déjà un minimum d'équipement requis pour le cours. Néanmoins, il nous est difficile d'améliorer la qualité, la quantité et la diversité des équipements, l'outillage et le matériel audio-visuel qui ont une influence sur la qualité pédagogique de chacun des cours. Cette difficulté provient surtout du manque de planification au niveau de l'identification des besoins, ce qui nous force à s'organiser à très court terme pour dispenser le cours et que l'on est dans l'impossibilité de prévoir si ce cours va de nouveau se répéter dans les années futures.

RECOMMANDATION #12

La commission scolaire Abitibi recommande que le Gouvernement du Québec s'assure d'avoir des données précises et ce, à court, à moyen et à long terme, des besoins de formation en main-d'oeuvre et de la main-d'oeuvre, afin de permettre aux institutions de formation de planifier les activités de formation et de développement dans ce secteur.

RECOMMANDATION #13

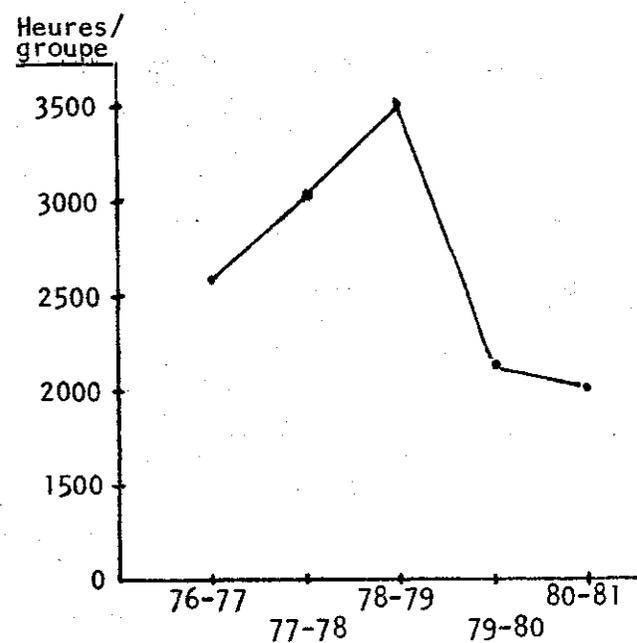
La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes mandate le ministère de l'éducation du Québec et ses instances pour organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des opérations de formation professionnelle de son territoire.

3.3 FORMATION GENERALE A TEMPS PLEIN

3.3.1 SITUATION ACTUELLE

Les activités de ce secteur de formation ont été instables, leur volume connaissait des variations importantes. Mais depuis deux ans, nous avons connu une baisse marquée et cette tendance semble vouloir persister (voir graphique -III-)

GRAPHIQUE -III-



CE GRAPHIQUE REPRESENTE le nombre d'heures/groupe dispensées au cours des cinq (5) dernières années.

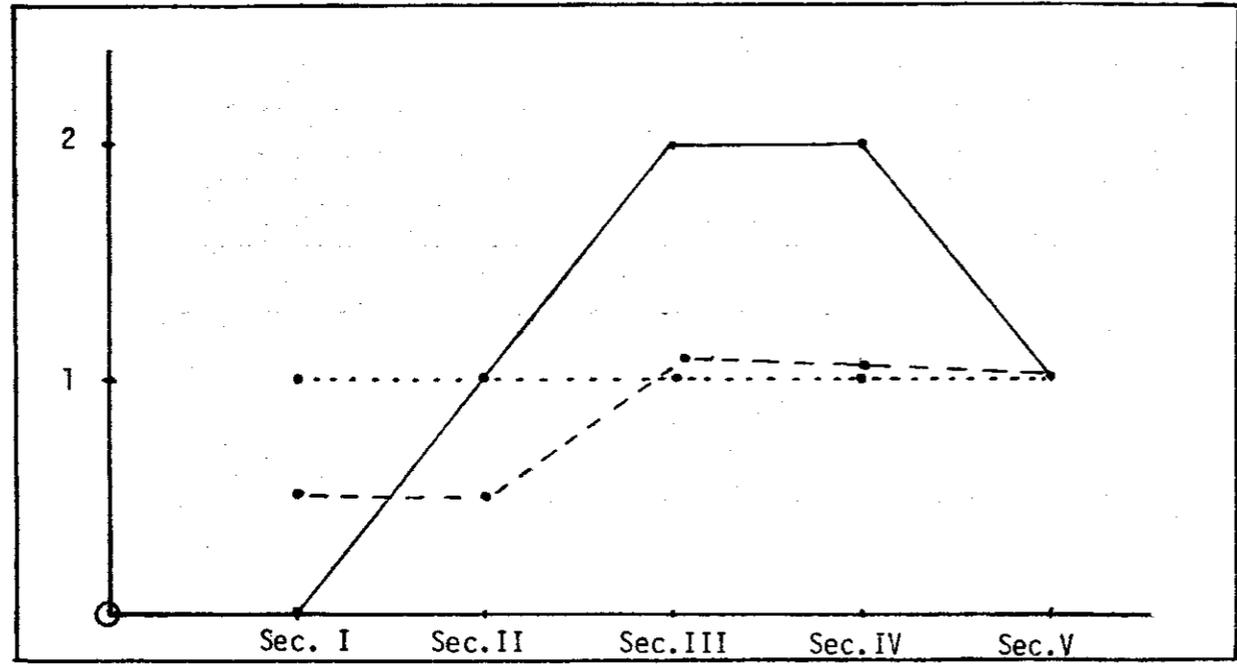
En 1976-77, les besoins dans chacun des niveaux scolaires étaient d'égale importance. Mais à compter de 1977-78, on constate (graphique -IV-) que la demande se situe dans les niveaux supérieurs (secondaire III et IV principalement).

GRAPHIQUE -IV-

NOMBRE DE GROUPES (20 étudiants) organisés dans chacun des niveaux pour les années suivantes:

1976-77:
1977-78: ————
1978-79: - - - - -

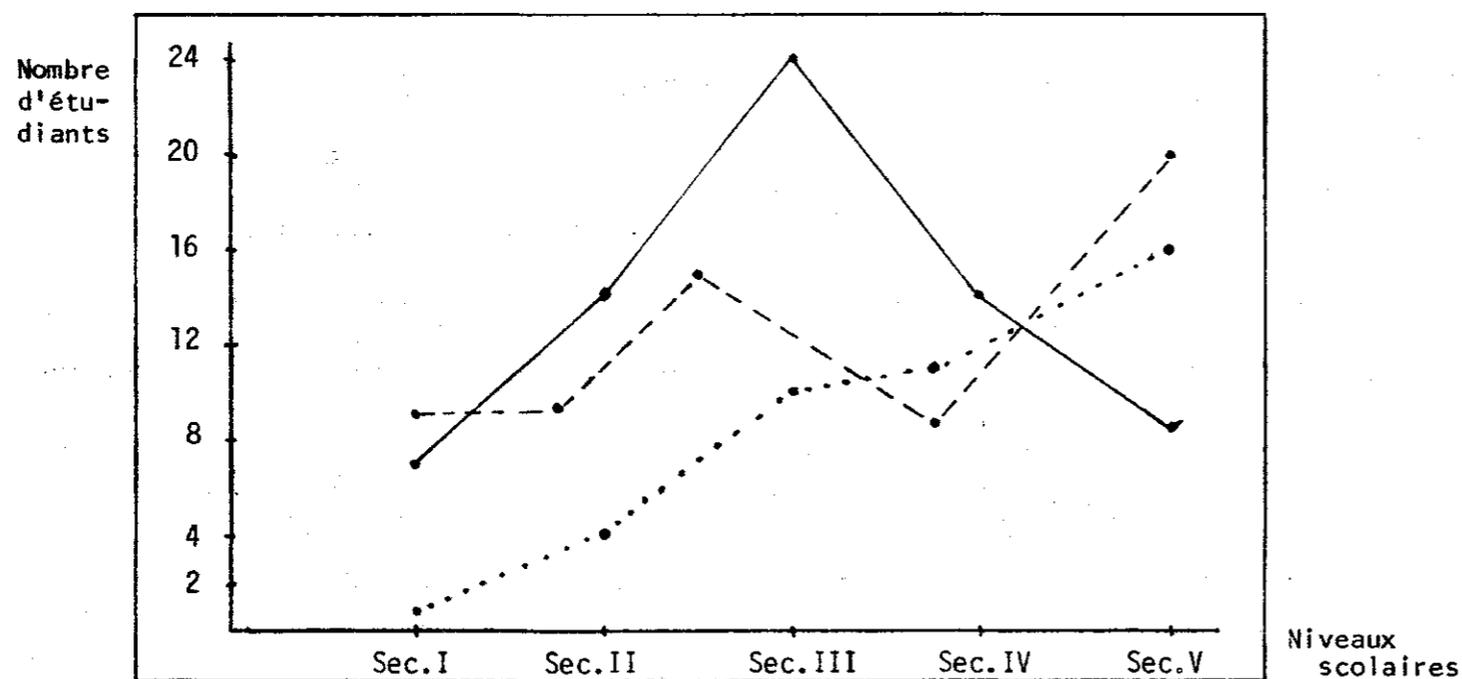
Nombre de groupes



Par contre, en 1979-80, notre service aux adultes a implanté "L'entrée périodique et sortie continue", cette formule organisationnelle nous permet d'offrir un service pour tous les niveaux du secondaire (voir graphique V). Cette organisation permet d'effectuer un recrutement pour tous les niveaux offerts et sélectionner les adultes qui sont vraiment intéressés et cela indépendamment du nombre que l'on retrouve dans chacun.

GRAPHIQUE -V-

L'ENTREE PERIODIQUE ET SORTIE CONTINUE implantée en 1979-80



- 1979-80: ——— Nombre d'étudiants qui ont complété un niveau donné.
 Nombre d'étudiants qui ont amorcé un niveau et qui le terminent en 1980-81.
 1980-81: - - - - - Nombre d'étudiants qui ont amorcé des études dans chacun des niveaux.

3.3.2 LES USAGERS

Notre clientèle est pour la présente année composée de 55% de femmes et 45% d'hommes dont 20% ont plus de trente ans. Ils proviennent exclusivement de notre secteur et sont: de jeunes chômeurs, des mères de famille, quelques-uns sont accidentés du travail, d'autres des assistés sociaux et un bon nombre ont comme seul revenu les allocations du Centre d'emploi et d'immigration du Canada.

Les buts poursuivis sont de faciliter l'accessibilité aux cours par des entrées périodiques; d'offrir plus de continuité dans la formation en permettant à l'adulte de la compléter sans interruption; d'offrir un service pour tous les niveaux du secondaire (secondaire I à V).

3.3.3 LES DISCIPLINES OFFERTES

Les programmes utilisés sont tous par objectifs et cela dans les disciplines suivantes:

- français (I à V)
- mathématiques (I à V)
- anglais (I à V)
- sciences (III)
- chimie (IV & V)
- physique (IV & V)
- géographie (V)

3.3.4 L'ORGANISATION

La formule organisationnelle fut modifiée en 1979-80 pour être remplacée par une formule d'enseignement individualisé. A ce titre, cela nous a permis de poursuivre les objectifs éducatifs suivants:

- rendre l'étudiant responsable de sa formation;
- développer chez ces derniers l'autonomie;
- développer des méthodes de travail;
- les amener à prendre en main leur formation.

3.3.5 CARACTERISTIQUES DE CETTE NOUVELLE APPROCHE

.Accueil

Activité qui consiste à initier l'étudiant au mode de fonctionnement du centre et des ateliers.

.Outils pédagogiques

Ce sont tous les instruments dont les étudiants ont besoin pour réaliser des apprentissages de qualité.

.Atelier

Endroit où l'étudiant se rend pour chacune des disciplines; on y retrouve les outils et les ressources qui lui sont nécessaires.

.Suivi

Cette activité consiste à permettre à l'étudiant d'effectuer lui-même le suivi de son travail, d'identifier ses difficultés et de demander l'aide nécessaire. Pour les formateurs, le travail consiste à s'assurer que chaque étudiant s'en préoccupe, d'aider ce dernier dans ce domaine et de prendre les mesures nécessaires s'il y a lieu.

.Pré-test

Cet outil permet de vérifier régulièrement les apprentissages des étudiants et principalement avant qu'un étudiant se présente aux examens officiels.

.Evaluation

C'est une activité qui consiste à évaluer le mode de fonctionnement du centre de formation et de chaque atelier en impliquant l'adulte et les formateurs. Jusqu'à date, cela nous a permis d'apporter les correctifs nécessaires.

3.3.6 LA GESTION PEDAGOGIQUE SE FAIT SURTOUT AUTOUR DES ELEMENTS SUIVANTS

.Les programmes que l'on retrouve pour chaque discipline sont par objectifs.

.Les outils pédagogiques dans lesquels on retrouve les activités d'apprentissage pour chacun des objectifs du programme et cela

en respectant le processus d'apprentissage d'un individu.

.Les formateurs qui sont appelés, en plus de dispenser leur cours, à développer ou améliorer de façon continue les outils, effectuer le suivi de chaque étudiant et apporter une aide spéciale aux étudiants en difficulté et contrôler la qualité des apprentissages par des outils développés par eux.

.Les approches pédagogiques préconisées originent du principe suivant:

"L'adulte est un être actif et inventif, il est capable de prendre des initiatives, des décisions et de faire des choix. Toute l'organisation est centrée sur l'adulte afin de l'amener à se prendre en main, développer son autonomie, à le motiver par une constatation de son progrès, à se donner des méthodes de travail qui lui seront utiles toute sa vie.

.Le suivi des étudiants se fait en fournissant à ces derniers les outils nécessaires et en les aidant dans ce travail soit pour une meilleure planification ou organisation de leurs apprentissages.

En formation générale, nous avons une équipe de formateurs qui ont une bonne expérience auprès des adultes, quelques-uns ont plus de dix (10) années de service. Leur compétence et leurs habiletés sont reconnues et c'est cela qui nous a permis de maintenir un service de qualité et plus accessible pour la population du territoire en impliquant une nouvelle formule organisationnelle et un mode d'enseignement nouveau.

Le budget affecté à ce secteur nous permet de dispenser 6 600 jours/élèves. Malgré une demande additionnelle de budget, elle fut refusée et cela même s'il existe des besoins qui se sont manifestés. Par contre, un certain nombre d'adultes s'inscrivent au temps partiel afin de s'engager immédiatement vers l'atteinte de leurs objectifs.

RECOMMANDATION #14

La commission scolaire Abitibi recommande que la formation générale devienne la responsabilité de la province et que la future politique d'éducation aux adultes reconnaisse à l'adulte le droit à ce service indépendamment des besoins en main-d'oeuvre mais en respectant plutôt les besoins réels de l'individu.

RECOMMANDATION #15

La commission scolaire Abitibi recommande que le gouvernement du Québec assure aux commissions scolaires un minimum de ressources financières afin que celles-ci maintiennent et développent ce service pour la clientèle adulte de leur territoire.

4.1 EDUCATION POPULAIRE

4.1.1 HISTORIQUE

De 1968 à 1975, l'éducation populaire était financée à partir de normes fixes et maximales. La moyenne des heures/groupes dispensées au cours de ces années fut d'environ 1600 heures/groupes. De plus, les activités autorisées pour le financement étaient celles énumérées dans le cahier de directives administratives de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA).

De 1975 à 1980, l'expérimentation d'un nouveau mode de financement (MOFI) permettait de transférer des budgets de la formation professionnelle et de la formation générale à ce secteur d'activités. Par la suite, les besoins s'étant faits connaître davantage, c'est à partir de ces derniers qu'à chaque année les demandes budgétaires ont été préparées. La moyenne des heures/groupes dispensées au cours de ces années fut d'environ 7500 heures/groupes.

Mais en 1980-81, la DGEA mettant fin à cette expérimentation, le service doit revenir aux normes prévues dans le cahier II et cela de façon progressive au cours des prochaines années.

Cette diminution provoquée par un retour aux normes administratives régissant l'ensemble des commissions scolaires, ajoutée à celle

qu'annonce présentement la Direction générale de l'éducation des adultes, va placer le service dans une situation très difficile face aux nombreuses demandes de la population.

4.1.2 DESCRIPTION DES ACTIVITES

4.1.2.1 Types de besoins

Nos activités nous ont permis de répondre à un ensemble de besoins qui sont de différents types:

- Education artistique: (29%)
 - .Emaux sur cuivre
 - .Macramé
 - .Poterie
 - .Photographie
 - .Guitare
 - .Fléché
 - .Courte-pointe

- Education aux arts ménagers: (24%)
 - .Alimentation
 - .Alimentation naturelle
 - .Couture
 - .Tricot
 - .Tissage

- Education économique: (4%)
 - .Bricolage pratique
 - .Jardinage
 - .Déclaration d'impôt
 - .Budget familial

- Communication: (1%)
 - . Relations humaines
 - . Nouveau départ
 - . Psychologie de l'enfant

- Education sociale et de loisirs: (42%)
 - . Ski de fond
 - . Conditionnement physique
 - . Danse
 - . Auto-défense
 - . Survie en forêt
 - . Taxidermie

4.1.2.2 Parallèle entre l'offre et la demande

On constate que l'intérêt des gens s'oriente vers des activités qui leur permettront de se donner des loisirs et vers une plus grande connaissance des techniques artisanales. Cela malgré que nous offrons aux gens une variété d'activités à caractère humanitaire (ex.: Les parents et le renouveau scolaire; Les coopératives; Le logement; La loi et vie courante etc...).

On pourrait expliquer cette situation par la démographie du territoire c'est à dire que la population est répartie dans de nombreux petits villages (28). D'où souvent, les seules activités qu'on y retrouve sont les cours aux adultes. C'est la raison la plus importante qui amène les gens à s'inscrire à des cours d'ordre social.

4.1.3 LES USAGERS

4.1.3.1 Le sexe

Les usagers sont composés à 80% de femmes. Cela s'explique par le fait que dans l'esprit des gens, ces cours s'adressent avant tout à elles; aussi, dans les paroisses, les hommes sont soit des travailleurs forestiers, des agriculteurs et de plus un bon nombre quitte le foyer toute la semaine pour gagner leur vie.

4.1.3.2 Leur provenance

La majorité des gens s'inscrivent à des cours qui se dispensent dans leur milieu; très peu se déplacent d'une paroisse à l'autre, la quantité est même négligeable.

4.1.3.3 Accessibilité à nos services

Lorsqu'on parle d'accessibilité, son degré peut varier selon la conception que nous pouvons en avoir. Par contre, si l'on part du principe que les activités doivent s'organiser dans le milieu et au moment où un groupe en manifeste le besoin, on peut affirmer que le degré d'accessibilité n'atteint pas un taux très élevé.

Les principaux facteurs qui le fait varier sont nombreux, à savoir:

.Les ressources.

.La formule organisationnelle (groupe-classe).

- .L'équipement (poterie, tissage).
- .Les locaux nécessaires.
- .La fréquence de la demande.
- .La disponibilité des usagers et des ressources.

Par contre, les frais d'inscription chez-nous sont très minimes, soit deux dollars (2,00\$) du quinze (15) heures. Cette tarification s'explique du fait que le taux de chômage est environ de 15% et on y retrouve 7% d'assistés sociaux.

4.1.3.4 Leur prise en charge

Dans chacune des paroisses, un comité de gens bénévoles est formé pour servir d'agent de liaison entre le service et le milieu.

Ses principales tâches sont:

- .Informé ou organiser l'information dans son milieu.
- .Collaborer à l'organisation des cours.
- .Identifier les besoins de la population en matière d'éducation.
- .Participer à la consultation du service en matière d'organisation des activités éducatives.
- .Acheminer au service toute demande du milieu.
- .Former les groupes pour une activité spécifique.

4.1.4 GESTION ADMINISTRATIVE

4.1.4.1 Identification des besoins

Cette activité permet aux adultes de faire connaître leurs besoins. Le moyen employé est l'envoi par la poste d'une brochure que le Service aux adultes fait parvenir à tous les résidents du territoire et quelques émissions de radio qui nous permettent d'informer davantage la population.

Les gens des paroisses sont invités à communiquer avec les responsables bénévoles de leur milieu ou encore à s'adresser directement au Service aux adultes.

4.1.4.2 Les activités offertes

Les activités offertes sont celles listées dans la brochure. Par contre, les gens sont invités à nous faire connaître d'autres types de besoins qu'on ne retrouve pas dans la liste. Le service analyse alors les possibilités de donner suite à ces nouvelles demandes.

4.1.4.3 Les objectifs

L'objectif poursuivi est de répondre aux besoins dans le milieu en ne favorisant pas une demande au détriment d'une autre. Toute demande est acceptée en autant que se font des apprentissages.

4.1.4.4 Les moyens

Le principal moyen pour répondre aux besoins est le cours, quelques fois, la conférence et aussi l'animation.

4.1.4.5 L'allocation des ressources

Dans presque la totalité des activités, nous finançons à même le budget du ministère les dépenses encourues: les salaires des formateurs, les frais d'utilisation des locaux et l'ouverture des écoles en soirée qui nous oblige à défrayer le salaire d'un concierge. Par contre, le matériel nécessaire à la réalisation des activités est défrayé par chacun des participants.

4.1.4.6 L'évaluation

L'évaluation de l'éducation est encore d'ordre quantitatif, car le rendement d'un service se fait sur une base d'heures/groupes.

4.1.5 GESTION PEDAGOGIQUE

La gestion pédagogique se fait autour des éléments suivants:

-Les programmes

Nous essayons le plus possible d'élaborer un programme pour chaque activité réalisée afin que les formateurs occasionnels puissent avoir une planification de leur enseignement qui respecte le processus d'apprentissage. Ils sont élaborés par objectifs.

-Le contenu de chaque activité:

Cet élément se réalise au début de chaque activité (cours) afin d'identifier les besoins des gens et du même coup retenir les apprentissages en fonction de ces derniers.

-Les formateurs:

Les formateurs engagés en éducation populaire sont pour la majorité des gens reconnus pour leurs habiletés dans une technique spécifique.

-L'évaluation des apprentissages

Les formateurs sont invités à évaluer régulièrement l'activité avec le groupe, afin de s'assurer que les apprentissages correspondent bien à leurs besoins et de plus, que le déroulement de l'activité est satisfaisant pour l'ensemble.

4.1.6 LES INTERVENANTS EN EDUCATION POPULAIRE

- o Depuis quelques années, de nombreux organismes ou ministères ont tendance à vouloir occuper ce champ d'action. Des dédoublements sont aussi remarqués. Les effets ne se sont pas faits connaître car ce mouvement vient à peine de s'amorcer.

Qu'il s'agisse des collèges d'enseignement général et professionnel, des municipalités, du Haut-Commissariat aux loisirs et aux sports de qui émanent des subventions, des programmes offerts aux organismes volontaires d'éducation populaire, tous veulent s'approprier d'une partie de ce secteur de formation alors que les commissions scolaires occupent ce dernier depuis une quinzaine d'années et qu'elles rayonnent sur tout le territoire par une présence constante.

RECOMMANDATION #16

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes reconnaisse que le financement des activités éducatives en éducation populaire ne se fasse pas uniquement en fonction des heures/groupes dispensées mais tienne compte également de l'étape d'identification des besoins dans le processus de gestion.

RECOMMANDATION #17

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique en éducation des adultes attribue légalement aux commissions scolaires l'ensemble des activités d'éducation populaire dispensées sur son territoire.

4.2 FORMATION GENERALE (TEMPS PARTIEL)

4.2.1 PRESENTATION

Cette activité prend actuellement beaucoup d'ampleur. Elle se veut une réponse adéquate aux exigences d'admissibilité au programme de formation de la main d'oeuvre du Canada (PFMC). De plus, les changements que nous avons apportés dans la formule organisationnelle et dans notre mode d'organisation des enseignements qui sont plus souples, plus accessibles et qui respectent la disponibilité de nos usagers sont d'autres facteurs qui justifient la présente situation.

4.2.2 LES BESOINS AUXQUELS ON REpond

Les adultes s'inscrivent à des cours de formation générale pour diverses raisons:

- ne sont pas admissibles au PFMC (3 ans), ce qui représente environ 50% de notre clientèle;
- ceux qui désirent accéder à un cours de formation professionnelle et doivent compléter une ou des discipline(s) (25%);
- ceux qui désirent accéder à un emploi (20%);
- culture personnelle (5%).

4.2.3 LES DISCIPLINES OFFERTES

Nous offrons des services dans plusieurs disciplines, soient: français, mathématiques et anglais de secondaire I à V, sciences de secondaire III, IV et V, géographie, dactylographie et tenue de livres.

Par contre, nous constatons que les besoins se manifestent principalement en français, mathématiques et anglais malgré que nous avons aussi des adultes inscrits dans les autres disciplines.

4.2.4 LES USAGERS

Nos usagers sont présentement composés à 50% de femmes et 50% d'hommes dont l'âge se situe, en général, entre dix-huit (18) et vingt-cinq (25) ans et dont la majorité a un emploi à temps plein, quelques-uns à temps partiel ou encore occasionnel.

4.2.5 L'ACCESSIBILITE

L'accès à la formation est quand même très simplifié. Une évaluation des acquis de chaque étudiant se fait à partir du dossier scolaire antécédent ou par des tests afin de bien situer l'adulte sur le plan scolaire et cela dans chaque discipline.

Chaque session débute par une entrée massive d'étudiants. Par la suite, il est possible d'entrer en formation à chaque semaine (exemple: le mardi: mathématiques; le mercredi: français).

De plus, le centre de formation est ouvert du lundi au vendredi, de 16h10 à 22h35. C'est à partir de cet horaire que l'étudiant fait le sien afin que l'on sache à quel moment chacun sera présent.

Après une étude pour l'année 1980-81, nous constatons que nos étudiants proviennent à 80% de la ville où se trouve le centre de formation (ce dernier est situé au centre du territoire); 17% demeurent à vingt (20) kilomètres ou moins et seulement 3% sont à plus de vingt (20) kilomètres.

4.2.6 L'ORGANISATION

Le modèle organisationnel mis en place amène les étudiants à se prendre en main dès le début de leur formation après qu'ils aient été habilités à utiliser les moyens et les outils qui sont à leur disposition, que ce soit dans le choix des cours, dans la préparation de leur horaire de travail, de leur profil de formation, de leur échéancier et dans le choix de leur but professionnel.

L'organisation est intégrée et se compare à celle mise en place pour les étudiants à temps plein. Nous utilisons les mêmes locaux, les mêmes outils et les mêmes ressources.

La gestion de ces activités se réalise en suivant le processus suivant:

-L'identification des besoins

Elle se fait à partir d'un dépliant, qui est envoyé à chaque adulte par la poste, et par des communiqués à la radio. Les adultes désireux d'avoir de l'information sur ce service sont invités à rencontrer une personne-ressource du service.

-Le choix des activités

Il se fait à partir des demandes antérieures auxquelles on ne pouvait répondre.

-Les buts poursuivis

Ils visent à permettre aux adultes de compléter leur formation et de plus, de rendre ce service disponible et accessible à l'ensemble des adultes.

-Les moyens mis en place

- .un horaire flexible;
- .des outils pédagogiques adéquats;
- .un service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle;
- .des formateurs ayant été habilités à travailler auprès des adultes;
- .des locaux adéquats;
- .un système de reconnaissance qui nous permet de tenir compte des connaissances acquises dans le réseau et hors-réseau.

-L'allocation des ressources

Elle s'établit à partir des volumes d'activités de l'année précédente. Elle est fixée à partir de 1 497 heures pour l'année en cours. La demande a été tellement forte que ce budget sera dépensé lors de la session d'automne; il reste donc trois alternatives:

- .cesser nos activités dans ce secteur pour la session d'hiver;
- .puiser à même l'enveloppe globale au détriment de l'éducation populaire;
- .offrir ce service dans le cadre des activités autofinancées.

De plus, nous avons une liste assez importante d'étudiants qui attendent pour amorcer leur formation.

Conclusion

A première vue, il semble que l'organisation mise en place pour offrir cette activité se déroule sans problème et apparaît très positive. Par contre, nous pouvons déceler deux difficultés soient:

- 1) Le fait que, financièrement, la commission scolaire Abitibi ne peut organiser plusieurs centres de formation sur le territoire afin de se rapprocher de la clientèle et de faciliter l'accès à ce service, car présentement 80% du service est utilisé par 30% de la population.

2) Les exigences requises pour l'admissibilité au Programme de la formation de la main-d'oeuvre du Canada étant ce qu'elles sont, les besoins iront en progressant, alors que les budgets disponibles ne suivront pas la même tendance.

Pour l'avenir, il nous reste à consolider le service mis en place depuis bientôt deux ans et, dans la mesure du possible, de décentraliser ce service sur le territoire de la commission scolaire Abitibi.

RECOMMANDATION #18

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation des adultes tienne compte de la situation démographique de chaque commission afin de l'aider à rapprocher ce service de sa clientèle.

4.3 ANIMATION COMMUNAUTAIRE

4.3.1 ACTIVITES

La commission scolaire Abitibi offre actuellement un service aux groupes populaires qui veulent bénéficier du support d'un animateur. La présence de l'animateur dans ces groupes vise à apporter une action cohérente entre les objectifs visés par le groupe et les actions qu'ils doivent entreprendre.

La personne-ressource supporte le groupe dans son action quotidienne ce qui permet au groupe une multitude d'apprentissages.

En résumé, on peut dire que les membres des groupes apprennent à:

- animer un groupe;
- tenir une assemblée;
- jouer un rôle efficace comme président, vice-président, secrétaire ou membre;
- trouver et utiliser de l'information;
- communiquer avec la population;
- planifier leurs actions;
- organiser leurs actions;
- évaluer leurs actions;
- etc...

4.3.2 SERVICES OFFERTS

Depuis sa mise sur pied en octobre 1977, la population a été sensibilisée à ce nouveau service. Au début, la promotion effectuée a suscité très peu de demandes de services. L'approche qui a permis d'éveiller les groupes d'action à ce type de service a été une présence plus intense de l'animateur sur le terrain, près des préoccupations des gens du milieu, pour les aider à se prendre en main.

De là, nous avons assisté à la naissance de nouveaux groupes qui ont posé et qui continuent de poser certaines actions pour faire reconnaître certaines réalités et leur apporter des éléments de solutions.

Soulignons le travail effectué auprès des organismes suivants: le centre de bénévolat, le comité du patrimoine, reconnaissance de l'école d'Authier comme monument historique, etc...

Malheureusement, au moment où ce service avait pris son élan et que les résultats se font sentir, nous avons dû le désaccélé-
lérer considérablement. Le retour au mode conventionnel de finan-
cement, la réduction des nombres d'heures/groupes à être offerts
dans le cadre de l'enveloppe globale, l'augmentation des demandes
en formation générale à temps partiel, l'impossibilité d'user dans
un sens plus large de la transférabilité entre les activités.

sont autant de raisons qui ont motivé cette décision.

4.3.3 USAGERS

Il est assez difficile de cerner les usagers du service d'animation communautaire ainsi que leurs caractéristiques. Cependant, on peut dire que chaque année, une cinquantaine de personnes bénéficient, par divers moyens d'animation, d'une formation sociale qui leur permet de jouer de façon plus efficace les rôles qui leur sont dévolus dans leur milieu et d'apporter ainsi les changements escomptés au profit de leur collectivité immédiate.

4.3.4 ORGANISATION (Milieu rural et milieu urbain)

Le nombre de paroisses de notre territoire soulève un problème quand on veut développer un service comme l'animation communautaire. A moins d'y vivre quotidiennement ou d'avoir des personnes-relais dans chacune des paroisses, il est difficile pour quelqu'un de l'extérieur d'identifier les besoins de chacune des petites municipalités. Les services rendus sont conditionnés par la connaissance du mode de vie dans chacun des milieux et par les contacts qu'entretient l'animateur.

Le milieu urbain, à prime abord, semble plus facile à approcher. Mais là aussi, un facteur influence l'intérêt des gens envers l'activité sociale. Contrairement au milieu rural, le milieu urbain bien orga-

ganisé suscite une attitude beaucoup plus individualiste, laquelle diminue la possibilité d'action communautaire.

Somme toute, on peut dire que le Service de l'éducation des adultes ne privilégie pas un secteur au détriment de l'autre. Il tente surtout de se centrer sur une problématique vécue par les différents groupes du territoire et travaille avec les groupes en vue d'y trouver des éléments de solutions. La commission scolaire Abitibi concrétise alors sa mission éducative et sociale.

4.3.5 LA PROBLEMATIQUE

La priorité des services de l'éducation des adultes se situe d'abord au niveau de la formation traditionnelle, laquelle a obtenu depuis plusieurs années ses lettres de noblesse. L'animation communautaire est une activité de formation de type processus qui englobe à la fois les dimensions sociale, communautaire et éducative d'une institution de formation. Les effets attendus se situent souvent à moyen et à long terme contrairement aux autres formats pédagogiques. L'actualisation de cette activité se doit de gagner la crédibilité du milieu, autant au niveau de l'institution qui l'offre que des groupes qui en bénéficient et cela dû aux réticences et aux craintes que peut engendrer la prise en charge du changement social et communautaire désiré par les groupes d'action populaire.

Dans l'hypothèse où l'institution doit faire des choix de services face aux coupures budgétaires annoncées, on peut s'interroger à l'heure actuelle sur la survie d'un tel service malgré le temps qu'on y a consacré et la crédibilité qui commence à se faire sentir dans le milieu.

4.3.6 SOLUTIONS

Les solutions à la situation actuelle de l'animation communautaire seront difficilement applicables aussi longtemps qu'une définition explicite du rôle des services aux adultes, en ce qui a trait à l'animation communautaire, ne viendra pas la clarifier.

De plus, la notion d'heures-service au lieu d'heures/groupe devrait être développée et reconnue de façon à permettre à cette activité d'être davantage considérée lors de l'attribution de l'allocation des ressources.

RECOMMANDATION #19

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation aux adultes définisse l'animation communautaire en terme de support éducatif à la réalisation de projets communautaires.

RECOMMANDATION #20

La commission scolaire Abitibi recommande que la future politique d'éducation des adultes laisse le choix aux commissions scolaires d'offrir ou pas ce service et, de ce fait que lui soient attribués des budgets en fonction de sa décision.

CONCLUSION:

La commission scolaire Abitibi est consciente que les situations problématiques que vivent les services aux adultes depuis plusieurs années ont fait l'objet d'étude et de recommandations auprès du Gouvernement du Québec. Que ce soit par les commissions scolaires elles-mêmes, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, les associations de zones des commissions scolaires, la table provinciale des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec et le Conseil supérieur de l'éducation, tous ont soulevé l'imbraglio qui se vivait dans ce secteur et ont fait part de leurs commentaires pour solutionner les différents problèmes vécus.

En conséquence, la commission scolaire Abitibi souhaite que les énergies déployées pour faire connaître ces situations insatisfaisantes ne demeurent pas vaines mais que la future politique d'éducation des adultes soit élaborée en fonction de l'adulte d'abord, qu'elle réduise le nombre d'intervenants, qu'elle clarifie les rôles et les responsabilités de chacun. Enfin, elle devrait permettre aux commissions scolaires de s'affirmer davantage dans l'établissement, l'administration, le maintien et le développement des services éducatifs et culturels de chacun de leur milieu.

CHAPITRE -V- SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI RECOMMANDE QUE:

1. La future politique d'éducation aux adultes définisse clairement les orientations, les objectifs, les responsabilités et les champs d'intervention des différents intervenants impliqués afin d'être en mesure de planifier, d'organiser et d'évaluer les services éducatifs offerts aux adultes de son territoire.
(Ref. page 3)
2. Les ententes et les règles découlant de l'adoption de la future politique d'éducation aux adultes soient plus conséquentes et plus facilement administrables et respectent le mandat dévolu à chaque partenaire de façon à ce que l'utilisateur reçoive les services qu'il est en droit d'attendre.
(Ref. page 4)
3. La future politique québécoise en éducation des adultes reconnaisse le Service aux adultes de la commission scolaire Abitibi comme étant l'agent principal impliqué dans la formation sociale, politique, culturelle et économique de son milieu.
(Ref. page 4)
4. La future politique d'éducation aux adultes adopte la formulation suivante comme définition de la clientèle adulte:
"Toute personne âgée de seize (16) ans qui a quitté le système scolaire régulier."
(Ref. page 5)
5. Tous les services pré-formation tels que décrits soient rapatriés dans les commissions scolaires ainsi que les sommes d'argent qui lui sont rattachées.
(Ref. page 8)
6. La future politique en éducation des adultes reconnaisse aux commissions scolaires l'obligation d'être associées à la phase de la planification de "l'identification des besoins".
(Ref. page 11)

7. La future politique en éducation des adultes reconnait aux commissions scolaires, compte-tenu du rôle du Ministère du travail et de la main d'oeuvre, l'obligation d'être associées dès le début de la phase d'identification des besoins.
(Ref. page 11)
8. La future politique québécoise d'éducation aux adultes confie aux institutions de formation l'entière responsabilité de la publicité reliée aux services de formation ainsi que le budget prévu à cette fin.
(Ref. page 12)
9. La future politique en éducation des adultes confie aux organismes de formation le mandat d'inscrire les candidats à l'endroit où se dispense la formation.
(Ref. page 13)
10. La future politique d'éducation aux adultes reconnait les institutions de formation comme seules responsables de l'admission des candidats au financement.
(Ref. page 13)
11. Dans la future politique en éducation des adultes, la Direction générale de l'éducation des adultes alloue aux commissions scolaires des budgets spécifiques pour initier les formateurs occasionnels à leur nouvelle fonction d'enseignant.
(Ref. page 21)
12. Le gouvernement du Québec s'assure d'avoir des données précises et ce, à court, à moyen et à long terme, des besoins de formation en main-d'oeuvre et de la main d'oeuvre, afin de permettre aux institutions de formation de planifier les activités de formation et de développement dans ce secteur.
(Ref. page 22)
13. La future politique en éducation des adultes mandate le Ministère de l'éducation du Québec et ses instances pour organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des opérations de formation professionnelle de son territoire.
(Ref. page 22)

14. La formation générale devienne la responsabilité de la province et que la future politique d'éducation aux adultes reconnaisse à l'adulte de droit à ce service indépendamment des besoins en main-d'oeuvre mais en respectant plutôt les besoins réels de l'individu.
(Ref. page 30)
15. Le gouvernement du Québec assure aux commissions scolaires un minimum de ressources financières afin que celles-ci maintiennent et développent ce service pour la clientèle adulte de leur territoire.
(Ref. page 30)
16. La future politique en éducation des adultes reconnaisse que le financement des activités éducatives en éducation populaire ne se fasse pas uniquement en fonction des heures/groupes dispensés mais tienne compte également de l'étape d'identification des besoins dans le processus de gestion.
(Ref. page 38)
17. La future politique en éducation des adultes attribue légalement aux commissions scolaires l'ensemble des activités d'éducation populaire dispensées sur son territoire.
(Ref. page 38)
18. La future politique d'éducation des adultes tienne compte de la situation démographique de chaque commission scolaire afin de l'aider à rapprocher ce service de sa clientèle.
(Ref. page 44)
19. La future politique d'éducation aux adultes définisse l'animation communautaire en terme de support éducatif à la réalisation des projets communautaires.
(Ref. page 49)
20. La future politique d'éducation des adultes laisse le choix aux commissions scolaires d'offrir ou pas ce service et, de ce fait que lui soient attribués des budgets en fonction de sa décision.
(Ref. page 49)